



PROGRAMME DE SOLUTIONS OCÉANIQUES ACCÉLÉRÉES **Appel de propositions juillet 2020**

Projets à court terme de stimulation de l'économie



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
PROCESSUS DE CANDIDATURE	3
CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS	4
INFORMATION ET EXIGENCES	6

INTRODUCTION

La Supergrappe de l'économie océanique du Canada est un regroupement de services de transformation dirigé par l'industrie pour faire face aux défis communs des secteurs liés aux océans, dans le cadre d'un programme collaboratif visant à accélérer le développement et la commercialisation de solutions ayant une pertinence mondiale.

Elle réunit des leaders de différents secteurs (pêches, aquaculture, ressources en mer, transport, ressources marines renouvelables, bioressources, défense et technologies de la mer) qui s'engagent tous à mutualiser leurs énergies et à travailler main dans la main.

Au vu du succès du premier appel de propositions du Programme de solutions océaniques accélérées (PSOA) visant à attirer de nouveaux membres et de nouvelles idées de projets, et compte tenu de l'importance continue d'encourager et de soutenir les investissements novateurs en cette période d'incertitude, nous lançons un deuxième appel de propositions pour profiter de cet élan et faciliter la réalisation de plus petits projets sur un calendrier accéléré.

Programme de solutions océaniques accélérées; appel de propositions de juillet 2020

Dans le cadre de ce deuxième appel de propositions, la Supergrappe de l'économie océanique du Canada (SEO) investira de nouveau dans le Programme de solutions océaniques accélérées (PSOA) en vue de générer de nouveaux investissements industriels de développement de l'innovation et des capacités en cette période difficile. Il s'agit d'un concours à échéances rigoureuses visant à faire émerger des projets à plus petite échelle, pouvant être réalisés en moins de deux ans.

Les propositions retenues devront : produire des résultats commerciaux distinctifs et durables; favoriser la résolution à court terme de difficultés opérationnelles et de capacité de membres de la SEO; satisfaire les exigences du programme décrites dans le présent document.

Les projets soumis devront respecter les conditions minimales d'admissibilité de l'appel de propositions du PSOA :

- Le candidat principal doit avoir des activités au Canada et être membre de la SEO. La page 6 contient des indications sur la procédure à suivre pour devenir membre de la SEO.
- Au moins une petite ou moyenne entreprise de moins de 499 employés doit participer directement et bénéficier du projet.
- Le projet doit prévoir une collaboration importante avec un minimum de deux organisations. La SEO encourage la collaboration entre les organisations du secteur public et du secteur privé, notamment des entreprises privées, de jeunes entreprises, des organismes à but non lucratif et des établissements de recherche à financement public.
- Tous les projets doivent constituer des ajouts aux activités habituelles et normales des candidats. Les candidats présélectionnés devront attester que leur proposition ne correspond pas à un projet déjà en cours au sein de la ou des organisations candidates, et que le projet est nouveau ou que le financement de la SEO serait utilisé pour augmenter la portée d'un projet déjà envisagé.
- Les projets ne prévoyant pas de contributions industrielles suffisantes pour les demandes de la SEO ne seront pas retenus. Des détails supplémentaires à ce sujet sont disponibles à la page 6 du présent document et dans le modèle de déclaration d'intérêt

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le processus d'appel de propositions se divise en plusieurs étapes :

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

- Le candidat principal pilotant le projet devra devenir membre de la SEO avant la date limite de réception des déclarations d'intérêt.
- Les candidats doivent soumettre une déclaration d'intérêt suivant le modèle de déclaration d'intérêt de la Supergrappe de l'économie océanique avant le délai prescrit.
- Aucun autre document que la déclaration d'intérêt conforme au modèle prescrit ne sera traité, ce qui s'applique aux lettres, aux annexes et aux pièces jointes.
- La SEO n'examinera pas les brouillons de déclarations d'intérêt ni n'offrira d'opinions sur une idée de projet spécifique durant la préparation d'une déclaration d'intérêt. Ces règles visent à faire en sorte que tous les candidats souhaitant présenter une déclaration d'intérêt aient accès aux mêmes informations.
- Les déclarations d'intérêts seront étudiées par un comité d'évaluation de propositions (CEP) de la SEO. Tous les candidats seront informés des résultats avant la fin août 2020. Seuls les candidats dont la déclaration d'intérêt sera retenue seront invités à soumettre une proposition complète. Les candidats dont la proposition n'aura pas été retenue ne recevront pas d'évaluation détaillée.

PROPOSITION COMPLÈTE

- La SEO invitera les candidats dont la déclaration d'intérêt aura été retenue à soumettre une proposition avant la fin août 2020. Les détails du processus d'élaboration des propositions seront communiqués uniquement aux candidats dont la déclaration d'intérêt aura été retenue.
- Les candidats retenus auront alors quatre semaines pour élaborer et transmettre leur proposition.
- Les candidats devront rédiger et soumettre leurs propositions conformément au format prescrit.

SÉLECTION DES PROPOSITIONS ET ATTRIBUTION

- Les déclarations d'intérêt et les propositions seront étudiées par un comité d'évaluation des propositions créé par la SEO, dont les recommandations de sélection seront soumises à son conseil d'administration. Les personnes participantes au processus d'évaluation seront assujetties à l'entente de confidentialité et à la politique sur les conflits d'intérêts de la SEO.
- Les candidats seront informés des résultats du processus de sélection et des conditions de financement, s'il y a lieu. Il est possible que le CEP demande à des candidats de modifier quelques aspects de leur proposition avant la fin du processus de sélection.
- Les candidats sélectionnés devront signer un contrat de projet définissant les conditions générales de financement.
- Les candidats dont la proposition n'aura pas été retenue seront invités à discuter des résultats d'évaluation de leur projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

L'appel de propositions de juillet 2020 s'articule sur trois grands thèmes:

Thèmes de projets du PSOA :

- i. Activités d'exploitation à distance
- ii. Technologies numériques/automatisées
- iii. Technologies environnementales

Les trois thèmes de cet appel de propositions du PSOA. correspondent à des priorités pour le redressement de l'économie maritime et sont conformes aux intérêts des membres de la SEO. Les déclarations d'intérêt doivent porter sur un ou plusieurs thèmes de l'appel de propositions.

Quelques exemples généraux de résultats de projets pertinents pour le PSOA sont présentés ci-dessous :

(i) Thème de projet : Activités d'exploitation à distance	(ii) Thème de projet : Technologies numériques/ automatisées	(iii) Thème de projet : Technologies environnementales
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de l'efficacité, de l'évolutivité et de l'interopérabilité des technologies de télédétection.• Amélioration de la qualité des processus décisionnels associés aux équipements utilisés dans des lieux distants.• Nouveaux produits et processus réduisant les interactions entre travailleurs en mer.	<ul style="list-style-type: none">• Validation d'un nouveau produit numérique ou d'une nouvelle offre numérique en service concernant les opérations maritimes, la formation du personnel ou l'entretien des biens et équipements.• Perfectionnement/nouvelle orientation d'un produit numérique existant dans le cadre d'une plateforme évolutive/mondiale.	<ul style="list-style-type: none">• Nouveau produit ou procédé marin permettant de réduire les émissions polluantes.• Commercialisation d'un produit dérivé de l'océan ou d'une matière première destinée à un usage maritime.• Validation de capteurs de surveillance environnementale dans un marché ou secteur nouveau.

Résumé des critères de sélection de l'appel de propositions et des facteurs de pondération :

1. Potentiel commercial, 20 %
2. Caractère novateur de l'idée du projet, 20 %
3. Différenciation par rapport à la concurrence et rendement du capital investi (RCI), 20 %
4. Renforcement des capacités et de l'écosystème, 20 %
5. Équipe de projet et plan d'exécution, 20 %

1. Potentiel commercial (20 %)

- Un potentiel commercial attrayant a été clairement défini.
- Les priorités et les résultats attendus du projet correspondent à un ou plusieurs thèmes de l'appel de propositions.
- Le marché ciblé est bien décrit.
- Les résultats attendus du projet sont clairement établis.

2. Caractère novateur de l'idée du projet (20 %)

- Les progrès technologiques attendus ont été démontrés.
- La nature et du caractère distinct de la technologie sont décrits de manière détaillée.
- Les résultats attendus de la technologie sont solidement justifiés.
- La stratégie de commercialisation de l'innovation est connue et clairement énoncée.

3. Différenciation par rapport à la concurrence et RCI (20 %)

- La proposition décrit bien la position actuelle du candidat sur le marché et l'environnement concurrentiel.
- Les retombées technologiques attendues du projet sont supérieures aux autres choix technologiques actuellement disponibles.
- Les prévisions de revenus sont réalistes et conformes au reste de la proposition.
- Le projet devrait générer un RCI attrayant.

4. Renforcement des capacités et de l'écosystème (20 %)

- Le projet contribuera au développement la main-d'oeuvre dans le secteur numérique de l'économie maritime du Canada.
- Le projet bénéficiera au consortium et/ou à d'autres acteurs de l'écosystème.
- Le projet développe ou crée des compétences, des capacités et des emplois.
- Le projet offre des possibilités de participation à des groupes sous-représentés.

5. Équipe de projet et plan d'exécution (20 %)

- Le rôle de chaque collaborateur est clairement défini.
- Le consortium du projet possède suffisamment d'expérience et d'expertise.
- Le processus d'exécution du projet est bien défini, avec une ventilation claire des tâches et des livrables.
- Le budget est clairement défini et conforme aux buts du projet.

INFORMATIONS ET EXIGENCES

Date limite de dépôt des déclarations d'intérêt : LE 11 AOÛT 2020 À 16 H, HEURE DE L'ATLANTIQUE

Renseignements sur le programme :

Tous les renseignements sur le PSOA et un modèle de déclaration d'intérêt sont consultables sur la page PSOA de la SEO :

oceansupercluster.ca/projects/accelerated-ocean-solutions-program/

Dépôt des déclarations d'intérêt :

Les déclarations d'intérêt doivent être envoyées par le candidat principal, avant la date limite annoncée, à :

AOSPsubmissions@oceansupercluster.ca

Candidat principal : Le projet doit être piloté par une entreprise du secteur privé. Une organisation peut être candidate principale d'une seule déclaration d'intérêt.

Affiliation : Le candidat principal pilotant le projet devra devenir membre de la SEO avant la date limite de dépôt des déclarations d'intérêt.

- Les personnes désirant devenir membres doivent lire la Convention unanime des membres et le règlement interne, puis envoyer à la SEO un formulaire signé d'Accord connexe.
- Pour recevoir ces documents, il suffit de remplir le formulaire suivant :
<https://oceansupercluster.ca/become-a-member/>
- Renvoyez ensuite l'Accord connexe signé à membership@oceansupercluster.ca
- Dans un délai d'un jour ouvrable après l'envoi de l'Accord connexe signé, vous recevrez une confirmation de votre affiliation et des identifiants de connexion pour accéder au portail des membres de la SEO.
- Toute déclaration d'intérêt dont le candidat principal n'est pas membre de la SEO sera directement rejetée.
- Complément d'information sur la procédure d'affiliation :
<http://oceansupercluster.ca/members/osc-member-info/>

Durée du projet : La durée maximale autorisée pour les projets est de deux ans.

Taux de remboursement : Le soutien de la SEO aux projets se fera sous forme de remboursement d'une partie des dépenses réalisées par des entreprises privées (contributions de l'industrie) en liquide ou en nature. La SEO remboursera jusqu'à 55 % des contributions de l'industrie au projet. La SEO est disposée à adapter les taux de remboursement à l'intérieur de certaines catégories de coûts dans la mesure où le taux de remboursement global ne dépasse pas 55 %.

Contributions de l'industrie : Au moins une entreprise privée doit apporter une contribution financière au projet. Il n'est pas nécessaire que d'autres sources de financement publiques ou privées soient mises à contribution, mais de tels soutiens joueront en faveur des projets.

Coûts admissibles : Jusqu'à 25 % des contributions admissibles totales d'un projet peuvent être en nature. Les salaires des nouveaux employés et de ceux déjà en place qui travailleront sur le projet constituent des contributions en liquide. Les directives de la SEO sur les coûts de projet admissibles sont disponibles sur la page web du PSOA. Vous y trouverez des détails sur les coûts admissibles et inadmissibles, ainsi que sur les taux de remboursement des contributions en nature. Les contributions financières de partenaires privés ou publics constituent des soutiens appréciés, mais ne sont pas obligatoires.

INFORMATIONS ET EXIGENCES

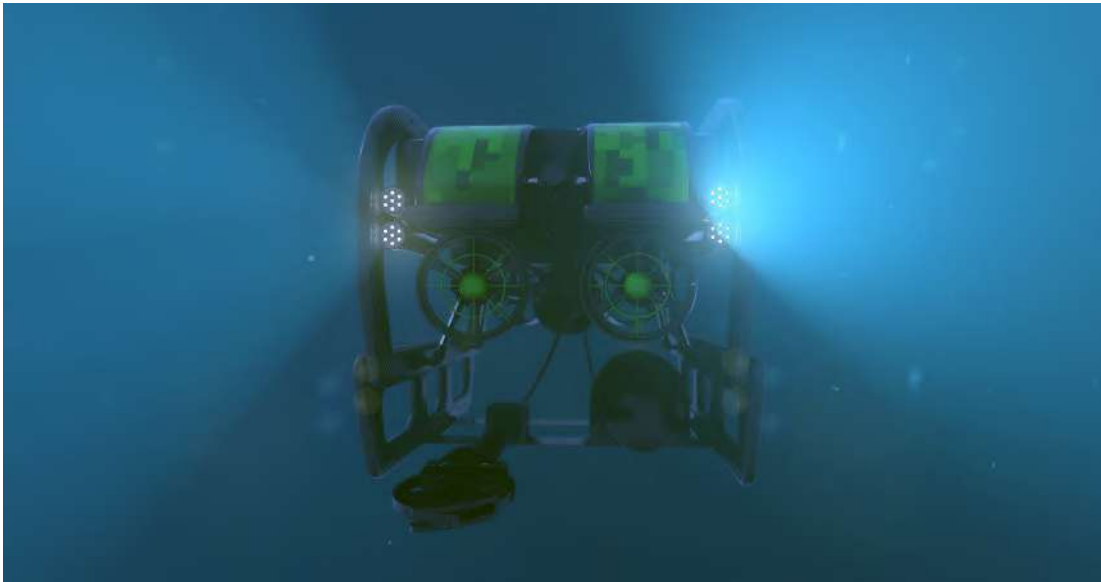
Budget maximum : La contribution maximale de la SEO est de 2 millions de dollars par projet.

Par exemple : Une demande de financement prévoit une participation de la SEO à hauteur de 2 millions de dollars et une participation du secteur privé s'élevant à 1,636 million de dollars. Jusqu'à 409 000 \$ (25 %) des contributions de l'industrie peuvent être en nature. Les salaires versés par une entreprise privée constituent des contributions en liquide, pas en nature. Le projet de l'exemple ci-dessus aurait une valeur totale de 3,636 millions de dollars.

Budget minimum : La contribution de la SEO doit s'élever à 100 000 \$ minimum par projet.

Par exemple : Une demande de financement prévoit une participation de la SEO à hauteur de 100 000 \$ et une participation du secteur privé s'élevant à 81 800 \$. Jusqu'à 20 450 \$ (25 %) des contributions de l'industrie peuvent être en nature. Les salaires versés par une entreprise privée constituent des contributions en liquide, pas en nature. Le projet de l'exemple ci-dessus aurait une valeur totale de 181 800 \$.

La SEO offre un programme de leadership technologique distinct du présent appel de propositions. Si vous souhaitez connaître les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour lancer une idée de projet, merci d'écrire à susan.hunt@oceansupercluster.ca





SUPER GRAPPE DES OCÉANS

contact@oceansupercluster.ca
oceansupercluster.ca

 [@CanadaOSC](https://twitter.com/CanadaOSC)
 [@Canada's Ocean Supercluster](https://www.linkedin.com/company/Canada's%20Ocean%20Supercluster)